

**TAXES ET REDEVANCES DE LA VILLE DE ROCHEFORT - Budget 2012**

REF.	ARTICLE	INTITULE	TAUX actuels	Budget 2012
1	040/361-02	Redevance sur la demande de permis d'environnement	Classes 1 (250 €), 2 (100 €), 3 (20 €) Permis unique : classe 1 (300 €), 2 (150 €)	1.500,00
2	040/361-03	Redevance sur la demande de permis d'urbanisation	50 €/lot (+ 50 € si E.I.E. requise)	1.100,00
3	04001/361-04	Taxe sur la délivrance documents administratifs	divers	50.000,00
4	04002/361-04	Redevance sur la demande de permis d'urbanisme	de 30 à 120 €/demande suivant le type	25.000,00
5	040/361-48	Redevance sur les prestations administratives	divers	10.000,00
6	040/362-48	Taxe sur l'équipement de terrains urbanisables	remboursement	7.250,00
7	04001/363-03	Taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés	116 €/ménage, 2nd résident ou pers. morale (sauf réduction ou exonérations)	585.000,00
8	04003/363-03	Redevance sur l'enlèvement et le traitement des déchets organiques des producteurs de déchets assimilés	De 180 à 320 €/an/conteneur suivant choix vidange - 0,25 €/sac biodégradable	1.220,00
9	04099/363-03	Redev.enlèvements spéciaux déchets ménagers	divers	500,00
10	040/363-05	Redev.dépôt d'encombrants commerciaux dans un conteneur spécial	25 €/m <sup>3</sup> (minimum : 15 €)	1.000,00
11	040/363-07	Redevance pour l'enlèvement des versages sauvages	divers	1.000,00
12	040/363-10	Taxe sur inhumations, dispersions,...	250 €	8.000,00
13	040/363-11	Redevance sur les exhumations	250 € (100 € pour urnes cinéraires à partir de 2007)	300,00
14	040/363-15	Redevance pour l'ouverture caveaux	40 €/ouverture	100,00
15	040/363-16	Redevance pour la délivrance de sacs pour les déchets	0,80€/30 l -1,60 €/60 l (+ sacs gratuits) (PMC : 0,12 € à partir du 41ème)	90.000,00
16	04001/363-16	Redevance sur la délivrance de sacs pour la collecte des déchets organiques	0,25 €/sac biodégradable	10.000,00
17	040/364-09	Taxe sur mines, minières et carrières	160.000 € à répartir annuellement	160.000,00
18	040/364-15	Taxe sur les activités ambulantes	27 €/jour/vendeur ou 370 €/an/vendeur	250,00
19	040/364-16	Taxe sur les agences de paris	62 €/mois	0,00
20	040/364-23	Taxe sur les panneaux publicitaires fixes	0,50 €/dcm <sup>2</sup>	7.150,00
21	04001/364-24	Taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires	0,0111 € à 0,08 € suivant le poids (0,006 € presse régionale (- 25 € /6 mois)	100.000,00
22	040/364-26	Taxe de séjour	40 €/an/chambre louée	16.000,00
23	040/364-27	Taxe sur les terrains de caravanage	Taux fixé de 18,50 € à 75 € svt superficie	23.000,00
24	040/364-29	Taxe sur les véhicules isolés abandonnés	300 €/véhicule	600,00
25	040/364-32	Taxe sur les agences bancaires (1991)	200 €/poste de réception	9.000,00
26	040/365-01	Taxe sur spectacles et divertissements	0,07 €/entrée (25.000 entrées exonérées); 0,13 €/entrée combinée	25.000,00
27	040/366-01	Redevance pour le droit d'emplacement sur les marchés	divers	26.200,00
28	040/366-03	Redev. sur les installations foraines	divers (exonér.kermesses < 6 métiers)	12.000,00
29	040/366-07	Redevance parking gardé (Han-s/L.)	Véhicule (hors motorhomes) : de 9h à 16h : 2,50 €/véhicule Motorhomes : 10 €/24 h en juillet et août et 7,5 €/24 h de sept. à juin	40.000,00

30	04001/366-07	Taxe sur le stationnement en zone bleue et en zone à durée limitée	15 €/jour (15' gratuites)	100,00
31	04002/366-07	Taxe sur le stationnement de véhicules à moteur	0,50 €/heure ou 7,50 €/demi-jour	60.000,00
32	040/366-14	Redev. occupation à des fins commerciales ou publicitaires et à des fins d'entreprises, des emplacements soumis à la redev. communale de stationnement	4 €/jour/emplacement du lundi au samedi ou 200 €/période de 6 mois cons./empl. ou 400 €/an/emplacement	2.000,00
33	04002/367-10	Taxe sur les pylônes GSM et autres	3.000 €/pylône (sf Astrid)	12.000,00
34	040/367-13	Taxe sur les secondes résidences	de 90 € à 480 € suivant le type	140.000,00
35	040/367-15	Taxe sur les immeubles inoccupés	100 €/m courant/niveau avec min. 250 € A partir 5ème année : 150 €/m cour/niv.	20.000,00
36	040/371-01	Centimes additionnels au P.I.	2600	3.075.904,22
37	040/372-01	Taxe additionnelle à l' I.P.P.	8,50 %	2.834.166,24
38	040/373-01	Additio. Taxe véhic. Automobiles	Calcul du SPF Finances	160.271,99
39	351/161-01	Redev. pour les prestations SRI (divers)	divers	5.000,00
	35101/161-01	(guêpes)		7.500,00
40	35102/161-01	Redev. pour les prestations relatives à la prévention contre l'incendie	50 €/heure (+ forfait de 25 € pour frais admin.)	10.000,00
41	352/161-01	Redevance pour l'usage de l'ambulance (100)	57,07 €/transport + (5,7 € < 11e km et 4,36 € < 21e km)	145.000,00
42	421/180-01	Redevance prestations techniques	divers	2.500,00
	874/161-01			25.000,00
43	563/163-01	Redevance campings communaux	divers	205.000,00
44	764/161-04	Redevance bassin de natation	divers	20.000,00
45	76402/161-04	Redevance mini-golf	Entrées simples: 3,00 €/personne > 12 ans et 1,50 €/enfants < ou = 12 ans. Entrée délivrée dans le cadre d'un combiné : 2,50 €/personne > 12 ans et 1,00 €/enfants < ou = 12 ans.	4.500,00
46	767/161-04	Tarif des usagers de la bibliothèque	divers	12.000,00
47	874/161-02	Redevance pour la fourniture d'eau	CVD = 2,19 €/m³ htva (CVA : 1,475 €/m³)	} 1.952.354,30
	874/161-03	et pour la location du compteur	(compteur = (20xCVD) + (30 xCVA)/an)	
48	878/163-01	Redev.pour la concession de sépultures,	} divers	12.000,00
	878/161-02	la vente de caveaux		25.000,00
	87801/161-02	et la vente de monuments funéraires		1.000,00